

## CR Réunion 7 nov 2022

### Présents :

Isabelle Billard (IB)  
 Christian Bleuzen (CB)  
 Olivier Desormes (OD)  
 José De Sousa (JDS)  
 Aude Soubrier (AS)

### Excusé :

Jean-Baptiste Mullon

1. La secrétaire de séance est AS

2. La prochaine réunion est fixée à la date du **lundi 12 décembre, 20h**

### 3. Approbation du compte-rendu précédent

IB voudrait apporter une modification sur la semaine de la mixité, pour donner une note plus positive à propos des clubs participants. Ils sont en effet très enthousiastes, et ont beaucoup d'idées.

La commission a enchaîné sur une discussion sur le sujet :

IB remarque que la semaine de la mixité demande beaucoup de travail administratif pour un résultat qui semble peu efficace.

JDS dit qu'il faut prendre au sérieux le surcroît de travail, même si l'action dans son ensemble est peu coûteuse financièrement, et qu'il faudrait alléger le processus.

IB souligne que le principal est quand même de viser avant tout plus d'efficacité. Elle propose de doubler l'action actuelle d'une autre action

- de **conserver l'action actuelle en l'état** mais en étant plus strict dans les échanges avec les clubs (notamment pour les échéances) afin d'alléger le processus

- de proposer aux clubs volontaires de monter un **dossier montrant les actions de féminisation menées pendant l'année**. Après examen des dossiers la commission mixité pourra attribuer une récompense aux clubs concernés (financière, calicot...).

### 4. Présentation à l'Université de Nantes

IB a été invitée à présenter la problématique de la mixité au sein de la FFE en master STAPS de l'Université de Nantes. Elle était accompagnée de Sophie Lasne, présidente du Cercle d'Echecs de Nantes.

Elles ont parlé de l'organisation générale de la FFE, du statut de fédération délégataire, et des idées pour faire advenir une réelle mixité dans notre sport. Le fichier powerpoint de la présentation se trouve sur dropbox.

IB remarque qu'un certain nombre d'étudiantes se sont montrées très intéressées par la question.

### 5. Interview par un étudiant de l'ENS en Master 2 en psychologie sociale et économie à l'Université Paris 1.

Son sujet porte sur la question de la parité aux échecs. Il a contacté également JDS, qui co-encadrera ses recherches. Il a promis de faire parvenir son mémoire de master à la commission mixité en fin d'année universitaire, après sa soutenance.

### 6. Re-re-lecture des règlements revus par la CT : état d'avancement

IB et AS n'ont rien fait mais vont s'y mettre.

### 7. Discussion pour soumission de recommandations au CD de la FFE

JDS et IB ont travaillé sur un **texte d'état des lieux des licences F** à la FFE sur 10 ans, avec analyse des données et un certain nombre de propositions, dont plusieurs ont été émises lors de la précédente réunion de commission.

Les membres de la commission sont invité·es à le lire et à faire des remarques le cas échéant.

**8. Recrutement d'un·e étudiant·e de psychologie sociale** pour bâtir un questionnaire destiné à évaluer le ressenti des joueuses vis-à-vis des championnats de France jeunes mixtes et féminins. Le questionnaire pourrait être étendu aux ligues/départements ainsi qu'aux parents et aux joueurs garçons.

Cette idée a été émise à la dernière réunion mais si elle est agréée par la FFE (qui devra payer pour ce stage !), il s'agit de rédiger un sujet et de le diffuser rapidement auprès des Master (1 ou 2) de psychologie sociale parce que d'habitude, les stages démarrent en février, il ne faut donc plus traîner. Il s'agirait aussi de d'analyser et diffuser les résultats.

### 9. Féminisation générale de la FFE

IB : La FFE pourrait s'engager à faire entrer les échecs dans les activités proposées par les **Maisons des habitants**, Maisons de quartier, et autres Centres culturels, afin d'augmenter la pratique loisirs. La FFE pourrait notamment fournir des « packs jeux » (équivalent Class'échecs)

IB : Il faudrait suivre de près les **résultats de Class'échecs**, qui s'adresse à un public parfaitement paritaire. Et étudier le **cas de la Corse**, qui a déjà mis en place une infrastructure similaire.

CB souligne l'importance de la passerelle vers les clubs.

La question est posée de savoir si l'entrée des échecs dans la culture générale de la population doit vraiment être un objectif / la responsabilité de la FFE.

IB et AS proposent une **modification de la proposition** de règle du pourcentage de joueuses dans les interclubs toutes catégories (dite règle alternative à la joueuse obligatoire).

- nom proposé : « **Quota global de joueuses** »

- la règle porterait sur l'**ensemble des compétitions par équipes** dans lesquelles un club est engagé : interclubs toutes catégories – y compris divisions régionales et départementales, interclubs jeunes, interclubs féminins, coupe Loubatière, coupe de France, coupe de la parité.

- en fin de saison, on calcule pour chaque club le nombre total de parties jouées (= d'échiquiers défendus)

- **un pourcentage de ces parties** (à discuter, la commission part sur un pourcentage de 10%) **doit obligatoirement avoir été défendu par des joueuses**

- le pourcentage est amené à augmenter au fil des années

- la philosophie de la mesure est d'inciter fortement les clubs à se féminiser, tout en leur permettant de le faire **là où c'est le plus facile pour eux**. Par exemple, un club orienté vers les jeunes pourra remplir l'essentiel de son quota dans les interclubs jeunes, alors qu'un club composé essentiellement d'adultes jouant peu en compétition pourrait remplir son quota via la coupe Loubatière, ou encore un club dont les joueuses préfèrent pour l'instant se retrouver principalement entre elles pourrait remplir son quota en inscrivant une équipe supplémentaire en interclubs féminins.

JDS souligne l'importance de conserver dans ce dispositif le quota actuel en TOP 16, en nationales 1 et 2.

- cette règle devrait figurer dans chaque règlement des compétitions par équipe ainsi que dans les règles générales

- la FFE mettra à disposition des clubs un outil leur permettant de suivre facilement au cours de l'année l'évolution de leur pourcentage de joueuses.

- les clubs ne remplissant pas le Quota global de joueuses s'exposent à des sanctions : financières (montant de l'amende à discuter) et sportives (par exemple rétrogradation de l'équipe 1 du club contrevenant en interclubs toutes catégories).

- la mise en place de cette mesure impliquera une collaboration importante du gestionnaire du site web de la FFE



- Enfin, IB et AS soulignent que **la FFE ne pourra pas faire évoluer la situation actuelle sans une forte volonté politique et en investissant les moyens nécessaires.**

**10. Questionnaire pour les arbitres**

Document proposé par IB et AS, disponible sur dropbox. Les membres de la commission sont invités à faire des remarques le cas échéant.

IB va proposer le texte à la DNA.